



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Bourse J.-B.-C. Watkins : Architecture

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du prix, les candidats et les activités admissibles, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant le prix ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie E du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et inclus tout le matériel d'appui requis.

Le Conseil des arts a pris des engagements en ce qui concerne l'équité et l'inclusion, et il encourage les artistes, les groupes et les organismes de diverses cultures, des communautés des langues officielles en situation minoritaire, ainsi que les personnes sourdes ou handicapées, à soumettre une demande ou une mise en candidature. Le Conseil des arts reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones de ce territoire, et encourage les personnes, les groupes et les organismes Inuits, Métis et des Premières Nations, à présenter une demande ou une mise en candidature à tous ses programmes. Il a établi des mesures dans tous les programmes afin de soutenir tous ces engagements.

Date limite

Le 1^{er} mars 2019

Votre demande remplie, accompagnée de tout matériel d'appui requis, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées par le Conseil des arts.

Si la date tombe une fin de semaine ou un jour férié, la date limite est reportée au jour ouvrable suivant.

Renseignements supplémentaires

Jennifer Cherniack

Agente de programme, Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

jennifer.cherniack@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5265

ATS : 1-866-585-5559 / PRG7725F 01-19



LIGNES DIRECTRICES DU PRIX

<p>Description du prix</p>	<p>Grâce à un legs provenant de la succession du regretté John B.C. Watkins, la Bourse J.-B.-C.-Watkins accorde des bourses d'études de 5 000 \$ à des artistes professionnels canadiens de la musique, des arts visuels (architecture seulement) et du théâtre qui poursuivent des études supérieures dans tout autre pays que le Canada et qui sont diplômés d'une université, d'un établissement de formation ou d'une école d'art de niveau postsecondaire du Canada. Par études supérieures, nous entendons des études offertes par des institutions ou des écoles de formation de niveau postsecondaire qui accordent ou non des grades universitaires.</p> <p>La préférence est accordée aux candidats souhaitant entreprendre des études au Danemark, en Norvège, en Suède ou en Islande.</p> <p>Ces lignes directrices et ce formulaire s'adressent aux étudiants diplômés en architecture.</p>
<p>Admissibilité</p>	<p>Veillez noter que le fait de satisfaire aux critères d'admissibilité ne garantit pas l'obtention du prix.</p> <p>Pour présenter une demande au Conseil des arts, vous devez être citoyen ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions. Vous n'êtes pas tenu d'habiter au Canada au moment où vous présentez votre demande.</p> <p>Vous devez aussi avoir obtenu un diplôme de baccalauréat ou de maîtrise professionnel en architecture d'une université, d'un établissement de formation ou d'une école d'art de niveau postsecondaire du Canada.</p> <p>Vous ne pouvez pas présenter de demande pour ce prix pour un programme d'études qui aura déjà été complété au moment de la date limite du programme.</p> <p>Vous pouvez recevoir un maximum de deux Bourses J.-B.-C.-Watkins au cours de votre vie.</p>
<p>Valeur du prix</p>	<p>Le prix consiste en une somme de 5 000 \$.</p>
<p>Aide à la production d'une demande</p>	<p>Des fonds sont disponibles pour les personnes qui éprouvent des difficultés à produire une demande, une mise en candidature ou un rapport final à cause d'un handicap. Les personnes sourdes, handicapées ou celles vivant avec une maladie mentale peuvent en effet demander au Conseil de contribuer au paiement des services qui leur permettent spécifiquement de remplir une demande, une nomination pour un prix ou de soumettre un rapport final.</p> <p>Veillez soumettre votre demande d'aide au moins 4 semaines avant la date du prix. Communiquez par téléphone ou par courriel avec l'agent responsable de ce prix. Pour plus d'information : conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire.</p>

**Évaluation
des
demandes**

Processus d'évaluation

L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des arts du Canada. Les gagnants des bourses J.-B.-C.-Watkins sont sélectionnés par un comité d'évaluation par les pairs composé de professionnels d'expérience choisis en fonction de leurs connaissances spécialisées. Les membres du comité sont également sélectionnés de façon à refléter une gamme étendue d'expériences professionnelles et établissements d'enseignement, et à tenir compte d'une représentation équilibrée des genres, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones, et de la diversité culturelle et régionale du pays.

Le comité d'évaluation par les pairs pourrait décider de ne pas accorder de prix pour un concours en particulier.

Toutes les recommandations du comité d'évaluation par les pairs sont finales.

Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site web du Conseil des arts au conseildesarts.ca.

Critères d'évaluation

Le comité prendra ses décisions en fonction du mérite général de votre demande comparativement à celui de toutes les autres demandes admissibles à ce concours à l'échelle nationale, ainsi que sur l'impact potentiel du projet sur votre carrière professionnelle.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement de la demande	<p>Présentation de la demande</p> <ul style="list-style-type: none">• Vous devez fournir tous les renseignements et tout le matériel d'appui demandé.• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.• Choisissez soigneusement votre matériel d'appui car les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande.• Ne soumettez pas de documents originaux. Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.• Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées. Si vous avez un compte dans le portail de demande de subvention du Conseil des arts, veuillez mettre à jour les changements directement à partir de votre compte.• La Déclaration doit être soumise sur papier avec une signature originale.• Consultez le formulaire de demande pour obtenir des directives sur la façon de présenter votre demande et votre matériel d'appui. <p>Délai de traitement</p> <p>Vous serez informé des résultats de votre demande environ 4 mois après la date limite du concours.</p> <p>Gagnants des années précédentes</p> <p>Veuillez visiter le site web du Conseil des arts au conseildesarts.ca pour la liste cumulative des gagnants des années précédentes.</p>
Renseignements personnels	<p><i>La Loi sur la protection des renseignements personnels</i> donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, qui est tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral accessible sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Dans le cadre de ce programme, le Conseil des arts vous demande d'indiquer, sur le formulaire de demande, votre année de naissance. Les renseignements personnels que vous fournissez sur le formulaire ne serviront pas à l'évaluation de votre demande et ne seront pas transmis aux membres des comités de pairs.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>

Conditions rattachées au prix

Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution que vous recevrez **si votre demande est retenue.**

Versement du prix

Le Conseil des arts vous versera le prix monétaire une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception, qui est joint à l'avis d'attribution.

Les gagnants ne peuvent recevoir l'argent du prix jusqu'à ce que tous les rapports finaux qui auraient dû être remis pour les subventions et les prix du Conseil des arts aient été soumis et approuvés.

Imposition

Les Bourses J.-B.-C. Watkins sont imposables. Le Conseil des arts envoie des feuillets T4A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.

Au moment de déterminer la date de début de leur projet, les particuliers devraient savoir que d'après l'Agence du revenu du Canada, les dépenses engagées durant l'année qui précède immédiatement la réception d'une subvention ne sont déductibles de la subvention que si elles sont engagées une fois que l'artiste a été avisé que la subvention lui sera versée. Pour de plus amples renseignements à propos de l'impôt sur le revenu et votre subvention, veuillez consulter notre site Web : conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu

Modifications au programme d'études

Si vous ne parvenez pas ou si vous décidez de ne pas mener à terme le programme d'études que vous vous proposiez de réaliser, vous devez en informer sans délai le Conseil des arts, quelle qu'en soit la raison.

Toute modification au programme d'études doit être approuvée par l'agent de programme concerné **avant que vous procédiez au changement.**

Date d'expiration du prix

Les fonds associés à ce prix seront à votre disposition pendant trois ans à compter de la date limite du concours où vous avez présenté une demande. La date d'expiration du prix correspond à la date à laquelle cette période de 3 années prend fin.

Si vous avez besoin de reporter cette date d'expiration, veuillez en faire la demande par écrit à l'agente de programme du Conseil des arts concernée. Sinon, le Conseil des arts annulera la portion du prix qui ne vous a pas été versée à cette date ou exigera que vous retourniez une portion du prix que vous avez déjà reçue.

Rapport final

Vous devrez soumettre un rapport final au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution qui vous aura été envoyé.



Bourse J.-B.-C. Watkins : Architecture (2019)

Les renseignements que vous fournirez sur cette page ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom du candidat (veuillez indiquer le nom légal complet) : M^{me} M. Autre _____

Nom de famille

Prénom(s)

Année de naissance

Adresse permanente :

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Adresse municipale et numéro d'appartement

Adresse municipale et numéro d'appartement

Ville Province ou territoire Code postal

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone

Téléphone

Courriel

Site web

DÉCLARATION

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada en Français Anglais

Permettez-vous au Conseil des arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi?

(Seul le Conseil utilisera cette information, y compris les sondages.) Oui Non

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

- je confirme que je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions;
- je m'engage à offrir des conditions de travail sécuritaires et favoriser un milieu de travail exempt de discrimination, de harcèlement et d'inconduite sexuelle pour toute personne impliquée dans mon projet;
- je confirme que je serai conforme à toutes les lois municipales, provinciales ou territoriales applicables, y compris, mais sans s'y limiter, celles qui ont trait aux normes en matière d'emploi, à la santé et sécurité au travail et aux droits de la personne;
- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au prix, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait;
- je comprends que je ne peux recevoir l'argent du fonds jusqu'à ce que tous les rapports finaux qui auraient dû être remis pour les subventions et les prix du Conseil des arts aient été soumis et approuvés ;
- j'accepte les conditions de ce prix et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts;
- je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature (une signature originale est requise)

Date



Bourse J.-B.-C. Watkins : Architecture

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation par les pairs.

- Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de votre formulaire de demande.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit.
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

PARTIE A – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet) :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville

Province ou territoire

PARTIE B – ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Veillez indiquer l'université ou l'établissement au Canada où vous avez complété vos études postsecondaires :

Nom de l'établissement : _____ Année de graduation : _____

Programme : _____ Degré : _____

PARTIE C – PROGRAMME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Veillez indiquer l'université ou l'établissement où vous avez été accepté pour poursuivre vos études supérieures :

Nom de l'établissement : _____ Endroit : _____
(tout autre pays que le Canada)

Programme : _____ Degré : _____

Dates de début et de fin prévues pour vos études supérieures :

Du _____ au _____
(jour/mois/année) (jour/mois/année)

Décrivez votre recherche ou vos intérêts artistiques, votre programme d'études à l'institution étrangère et son impact potentiel sur votre développement de carrière (maximum de 1 000 mots).

Soumettez ces renseignements sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po), imprimées d'un seul côté.

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE D1 –MATÉRIEL D’APPUI ÉCRIT

Veillez noter que votre matériel d'appui ne vous sera pas retourné par le Conseil des arts. Le matériel d'appui soumis sera conservé avec votre demande jusqu'à ce qu'il soit supprimé en vertu de la politique de conservation du Conseil des arts.

Le matériel d'appui écrit

- un curriculum vitae (maximum de **trois pages**)
- une lettre de l'établissement confirmant votre acceptation au programme ou fournissant des détails sur le statut de votre demande;
- une lettre de recommandation du directeur ou professeur superviseur de l'institution canadienne de laquelle vous êtes diplômé;

Instructions pour la soumission du matériel d'appui écrit

- Le matériel d'appui écrit peuvent être soumis sur une clé USB, CD, DVD ou sur papier.
- Fichiers texte soumis sur une clé USB, CD ou DVD doivent être en format .pdf, .doc, .docx, .txt, ou .rtf
- N'utilisez pas de signe de ponctuation, d'espaces ni de caractères spéciaux dans les noms de fichiers, qui ne doivent pas comprendre plus de 45 caractères.
- Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire.

Tous les documents papier doivent être :

- imprimés d'un seul côté;
- sur des feuilles distinctes de papier **blanc** (format lettre 8 ½ po x 11 po);
- avec une police de couleur **noire** d'au moins 11 points;
- avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés).

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE D2 –MATÉRIEL D’APPUI NUMÉRIQUE

Veillez noter que votre matériel d’appui ne vous sera pas retourné par le Conseil des arts. Le matériel d'appui soumis sera conservé avec votre demande jusqu'à ce qu'il soit supprimé en vertu de la politique de conservation du Conseil des arts.

Le matériel d’appui numérique

- un portfolio de 20 images numériques
- le cas échéant, une liste des images numériques énumérant chaque œuvre et précisant en quoi chacune d’elle présente un intérêt pour vous. La description doit se limiter à une seule phrase brève par image. Dans le cas de collaborations ou de projets entrepris au sein d’un cabinet professionnel, vous devez préciser clairement votre propre contribution au projet.

Lignes directrices pour le matériel d’appui numérique

- Vous devez soumettre le matériel d’appui numérique sur clé USB, CD ou DVD.
- Les liens web ne sont pas acceptés.
- N’utilisez pas de signe de ponctuation, d’espaces ni de caractères spéciaux dans les noms de fichiers, qui ne doivent pas comprendre plus de 45 caractères.
- Testez votre matériel avant de le soumettre pour vous assurer qu’il fonctionne bien. C’est à vous qu’il incombe de veiller à ce que toute votre documentation parvienne au Conseil des arts intacte et dans un format approprié.
- La taille totale des fichiers que vous soumettez ne doit pas dépasser 4 Go.

Le nom des fichiers doit être présenté comme suit :

- **01initialesannéetitre.jpg** (numéro de l’image, initiales du candidat, année d’achèvement de l’œuvre, titre de l’œuvre).
- Le numéro de l’image doit correspondre à celui qui figure à la partie D3 « Identification des images ».

Les images doivent être :

- en format JPEG (.jpg, .jpeg)
- en mode couleur RVB
- plus petites que 1,5 Mo

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE D3 – IDENTIFICATION DES IMAGES

Veillez soumettre un maximum de 20 fichiers numériques sur clé USB, CD ou DVD.

IMAGES

N°	Nom du projet ou du site	Créateur/Rôle	Date
01			
02			
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom sur tous les articles.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification du candidat
- Déclaration (une **signature originale** est requise)
- Partie A – Nom et lieu de résidence du candidat
- Partie B – Études postsecondaires
- Partie C – Programme d'études supérieures
- Partie D1 – Matériel d'appui écrit
 - Curriculum vitae (maximum de **3 pages**)
 - Lettre d'acceptation
 - Lettre de recommandation
- Partie D2 – Matériel d'appui numérique
 - Portfolio (images digitales sur CD, DVD ou une clé USB)
- Partie D3 - Identification des images
 - Une liste des images numériques énumérant chaque œuvre (le cas échéant)

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Par la poste :

Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, Case postale 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Par service de messagerie :

Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, 2^e étage
Ottawa (Ontario) K2P 1L4

Formulaire d'auto-identification volontaire (voir le formulaire qui suit)

Si vous n'avez pas de compte dans le portail de demande de subvention du Conseil des arts du Canada, le Conseil des arts vous encourage à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.



Auto-identification

Le Conseil des arts du Canada vous encourage à remplir le présent formulaire d'auto-identification pour mieux déterminer si nos programmes et services touchent un large éventail d'artistes canadiens. Toute personne qui fait une demande de subvention, siège à un comité d'évaluation par les pairs, est mise en candidature ou accepte un prix est invitée à le faire.

Le Conseil des arts du Canada a pour objectif d'appuyer un écosystème artistique dynamique et diversifié qui enrichit la vie des Canadiennes et des Canadiens, et l'équité est un moyen essentiel pour y parvenir. Tous les citoyens ont le droit de jouir d'un secteur artistique de qualité, accessible et pluraliste, dans lequel toutes les expressions créatives ont la même chance de s'épanouir.

Veuillez remplir le présent formulaire révisé même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification.

Le fait de compléter ce formulaire est entièrement volontaire. Le Conseil des arts pourrait utiliser les renseignements recueillis ci-dessous pour améliorer l'équité en matière d'accès aux subventions et à d'autres opportunités, et aussi pour s'assurer que les groupes représentant la communauté artistique diversifiée du Canada bénéficient de ces opportunités. Ces renseignements pourraient également servir à évaluer les efforts de rayonnement du Conseil des arts, ainsi qu'à d'autres fins de recherche.

Année de naissance _____

Les renseignements servent à fournir de l'information sur la population artistique émergente ou chevronnée et à garantir une représentation générationnelle au sein des comités d'évaluation par les pairs.

Genre

Cette information sert à orienter notre compréhension de la notion de genre et de la parité des genres chez nos candidats.

Femme Homme Transgenre Intersexué Bispirituel

Région: Considérez-vous une autre province ou un autre territoire que celui où vous vivez comme votre lieu de résidence (un endroit où vous avez des racines, des connaissances et des liens)? Si oui, veuillez préciser :

Province ou territoire de résidence _____

Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit _____

Lieu de résidence _____

Province ou territoire _____

Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit _____

Code postal _____

Citoyenneté et Immigration

Statut (Citoyenneté et Immigration)

Tel que défini par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. www.cic.gc.ca/francais/ministere/index.asp

- Citoyen canadien Résident permanent Non-résident
- Cochez la case si vous êtes un nouvel arrivant (arrivé il y a moins de cinq ans) ou immigrant au Canada

Ces données sont essentielles à l'élaboration de politiques et de programmes destinés à intégrer des artistes immigrants dans le milieu des arts professionnels au Canada.

Indiquez l'année où vous avez immigré au Canada _____

Diversité linguistique

Langues officielles

Ces renseignements servent à estimer la demande potentielle dans l'une ou l'autre de ces langues dans les programmes.

Choisissez la première langue officielle que vous avez parlée ou apprise.

- Anglais Français Français et anglais
- ASL (American Sign Language) LSQ (Langue des signes québécoise)

Communautés de langue officielle en situation minoritaire

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont des groupes de Canadiens dont la langue officielle maternelle ou choisie est la langue minoritaire dans leur province ou territoire.

Choisissez l'une des options ci-dessous si vous vous identifiez comme membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire.

- Anglophone en situation minoritaire (p.ex. un anglophone vivant au Québec)
- Francophone en situation minoritaire (p.ex. un francophone vivant au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, etc.)

Diversité linguistique

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer la langue ou les langues que vous avez apprises en premier et que vous comprenez encore :

- Anglais Français Cri Inuktitut Ojibway
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) _____
- Arabe Cantonais Pendjabi Espagnol
- Autres langues (veuillez préciser) _____
- ASL (American Sign Language) _____
- LSQ (Langue des signes québécoise) _____
- Autres langues des signes (veuillez préciser) _____

Personne sourde ou handicapée

Veillez indiquer si vous vous identifiez comme une personne qui :

- est sourde, partiellement sourde ou malentendante
- a un handicap (y compris la cécité, une déficience visuelle ou physique, des problèmes de mobilité, des difficultés d'apprentissage, une déficience intellectuelle ou une maladie mentale ou chronique)

Peuples autochtones ou Premières Nations du Canada

Choisissez l'une des options ci-dessous, si vous vous identifiez comme :

- Premières Nations
- Métis
- Inuit

Diverses cultures

Choisissez l'une des options ci-dessous, si vous vous identifiez comme :

- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte qui fait partie d'au moins un de ces groupes (correspond à la « minorité visible » au sens de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*) laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/

Veillez préciser _____

Consentement à fournir des renseignements personnels

Consentement à partager des renseignements :

Veillez cliquer sur l'une des options suivantes :

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs canadiens avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs canadiens avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

Je confirme que je suis d'accord avec ce qui suit:

- J'ai fourni les renseignements personnels dans le présent formulaire en sachant qu'ils serviront uniquement aux fins stipulées dans ce formulaire et dans l'[Avis de confidentialité du Conseil des arts du Canada](#).
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Signature* _____

Date* _____

Accédez à vos renseignements

Vous pourrez avoir accès à vos renseignements personnels ou les faire modifier en soumettant une demande à :

Coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP)
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8

- Courriel: atip-aiprp@conseildesarts.ca
- Téléphone: 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696
- ATS : 1-866-585-5559
L'ATS est un appareil de télécommunication pour les personnes sourdes, malentendantes ou affectées d'un trouble de la parole

Le Conseil des arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.